

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 4-05-1905 annulant une concession provisoire,

n° 4-05-1905

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 avril 1905

Numéro JO

n° 102 du 01/05/1905

Date du numéro

1 mai 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevaner de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés des 1er janvier 189 et 13 novembre 1890 sur le régime des concessions

Vu l'arrêté du 19 mars 1904. accordant à titre provisoire, à M. Raulet, la concession du lot n° 195 du plateau du Serpent ; Attendu qu'aucune des conditions opposées à M. Raulet n'a été rempli et qu'une lettre de mise en demeure qui lui a été adressée le 9 mars est restée sans réponse;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1 Est annulée la concession provisoire du lot 195 du plateau du Serpent accordée à M. Raulet par l'arrêté du 19 Mars 1904. art. 2. Le présent arrêté sera publié. enregistré et communiqué partout où besoin sera,

Signé, P. Pascal.